



District de l'Hérault de Football

COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 09/03/2026

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **Mme Monique Juliat - MM. Michel Blanc - Ancil Chapin - Alain Dellong - Bruno Szukics - Patrick Ruiz**

Excusés : **MM Dominique Cazasnoves - Michel La Bella - José Garcia - Benjamin André**

Le procès-verbal de la réunion du 09/02/2026 a été approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION TIS 34

Le fonctionnement de la commission :

- *Les nouvelles modalités comptables fonctionnent*

Depuis notre dernière réunion, nous transmettons les dossiers de frais directement au service TIS du District qui se charge de la répartition à la bonne institution.

Tour de table pour les éventuels problèmes. Les contrôleurs souhaitent d'obtenir le relevé de chacune pour la prochaine commission d'avril.

- *Les reportages photos*

La demande de révision pour les contrôleurs du secteur Montpellier le mercredi 18/02 à 14 h au District a été effectuée mais les effets sont encore attendus.

- *Mesures « quasi » visuelles de confirmation sur synthétique ou terrains tracés*

Si les traçages sont corrects : ligne de réparation foot réduit bleue à 13m, réparation F à 11 à 16,50m, alors on peut « sans décamètre » savoir la largeur à partir de cette formule :

$(13 \pm X + 20,16) \times 2 = \text{largeur}$

Exemple : pour un 68m, X = plus 0,84 sur un 60m, X = moins 3,16 (moins lorsque la ligne bleue ampute la ligne de réparation blanche). Un document plus explicatif sera préparé, mais les mesures les plus sûres restent celles relevées avec décamètres et mètres rubans.

- *Révision des refus ou attermolements des propriétaires.*

Lors de la dernière CRTIS, la CDTIS a demandé de mettre en place une parade aux reports volontaires demandés par les mairies pour travaux repoussés ou autres retards difficilement justifiés, prolongeant du coup le classement d'un terrain toujours utilisé en compétition. Il a été proposé avec justifications un classement en « travaux ou suspension provisoire » qui suspend du même coup la compétition exigeante sur le critère insuffisant, suspension à lever dès contrôle effectué. Les niveaux d'éclairage est un bon exemple : classé E6, mais avec la panne de projecteurs on devient niveau E7. Alors on demande le report de visite ou on ne signe pas le lien, ce qui permet la poursuite des rencontres.

- *L'accès à l'aire de jeu*

Avec l'exemple des réserves pour Cournonterral, on revient sur la règle du tunnel rétractable empiétant de 1,50 m sur l'aire de jeu, sinon il faut vérifier l'adjonction de joues au niveau du grillage en protection du public.

- *Rappel de vérifications*

Il faut vérifier sur Stadium la nature de l'éclairage au cas où celui à visiter aurait changé, et demander l'Etude d'éclairage pour l'avoir lors de la rédaction des parties techniques. Idem pour les nouvelles pelouses synthétiques. A ce propos les pelouses SYN « sans charge » sont à contrôler chaque 5 ans.

DOSSIERS A VALIDER EN CRTIS

Les dossiers ci-après devraient être étudiés en réunion CRTIS du 16/03/26.

- **TERRAINS :**

ST PONS DE THOMIERES - Stade De Ponderach - NNI 342840101

- Visite effectuée le 10/03/2026 par la CDTIS,
- A.A.C. du 02/03/2026,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,30m et 2,42m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, elle propose le classement de cette installation en **NIVEAU T5 PN** jusqu'au 16/03/2036.

BOISSERON - Stade Armand Louis - NNI 340330101

- Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025,

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation. La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « **RETRAIT DE CLASSEMENT** » de cette installation jusqu'au 16/03/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **ECLAIRAGES :**

MONTPELLIER - Stade Claude Béal - NNI 341720301

- L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé,

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/02/2026 et l'étude photométrique en date du 11/10/2021,

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 16/03/2030.

MONTPELLIER - Stade Robert Granier - NNI 341721601

- L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé,

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis : L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/01/2026

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 16/03/2028.

PAULHAN - Stade Des Laures - NNI 341940103

- Cette installation est classé FOOT A8 SYN jusqu'au 16/02/2036

- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 19/12/2025

La CRTIS référence l'éclairage de cette installation en **E-Entrainement** jusqu'au 16/03/2030.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



PINET - Stade Dr Pierre Duvochel - NNI 342030101

-L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

-Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/02/2026 Etude photométrique en date du 23/05/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 16/03/2030.

GRABELS - Stade Serge Oltra - NNI 341160201

-Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/02/2026

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 16/03/2028.

MONTPELLIER - Stade Louis Combette - NNI 341720501

-Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/02/2026

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 16/03/2028.

Les dossiers de classement de la CRTIS, sont automatiquement diffusés par Stadium FFF en mails de classements préalables.

DOSSIERS A CONTROLER EN FEVRIER/MARS 2026

La nouvelle liste LFO ne nous est pas encore parvenue. Mais nous avons fait le point avec tous les contrôleurs des secteurs géographiques et grâce à leur retour nous avons complété cette liste. Nous en faisons encore le point ce jour. La liste renseignée sera envoyée à tous.

Le secteur biterrois de 4 contrôleurs se réunit quelquefois pour préparer les visites et utilise la visioconférence pour éviter les déplacements.

Le Président,
Janick Barbusse

Le Secrétaire de séance,
Michel Blanc

Date de la prochaine réunion : lundi 13 avril 2026 à 14h 00